
Concours pour l'admission au grade de conducteur des travaux de Paris. Programmes, convocations.

Numéro d'inventaire : 1982.00970 (34-38)

Type de document : imprimé divers

Date de création : 1937

Description : 3 feuilles simples, 1 feuille double et 1 carnet.

Mots-clés : Examens et concours : publicité et sujets

Diplômes professionnels

Filière : aucune

Niveau : Post-élémentaire

Nom de la commune : Paris

Nom du département : Paris

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 13

Lieux : Paris, Paris

Les retraites des fonctionnaires de la Ville de Paris sont acquises après trente ans de services et 55 ans d'âge. Toutefois, après quinze ans de services effectifs, des retraites proportionnelles sont accordées. Le congé annuel est fixé uniformément à trente jours.

Préparation au Concours. — En vue du prochain Concours, l'Ecole Spéciale des Travaux Publics a organisé un enseignement d'entraînement comprenant :

1° Des **Cours du Soir et du dimanche matin** du 16 au 30 juillet, du 3 septembre au 22 octobre et du 5 novembre au 26 novembre, professés dans les salles de l'Ecole, 3, rue Thénard, Paris (5°).

2° Des **Cours de Vacances**, du 2 au 25 septembre, professés à l'Ecole d'application de Cachan, 28, avenue du Président-Wilson.

3° Des **Cours par Correspondance**.

Ces Cours sont professés indépendamment les uns des autres, mais ils peuvent avantageusement se compléter.

I. — COURS DU SOIR ET DU DIMANCHE MATIN

Les Cours du Soir ont lieu de 20 h. 15 à 21 h. 30. Les Cours du dimanche matin ont lieu de 8 h. 30 à 11 h. 30. Tous les Cours sont professés à Paris, 3, rue Thénard, Paris (5°).

La préparation se divise en **deux cycles** :

a) Le **premier cycle** qui correspond à la première partie des épreuves du concours s'ouvrira le **mardi 16 juillet**, à 20 h. 15.

Il comprend **29 leçons** ou séances d'application qui se dérouleront d'après l'emploi du temps ci-dessous :

1° Du 16 au 30 juillet :

16 Juillet, Mardi	Mathématiques.	26 Juillet, Vendredi	Mathématiques.
19 — Vendredi	Dessin.	28 — Dimanche	Avant-Métri.
21 — Dimanche	Avant-Métri.	30 — Mardi	Mathématiques.
23 — Mardi	Français.		

Au cours de ces sept séances des directives seront données aux candidats pour la révision très approfondie des matières du concours. Pour chacune des matières il sera distribué des séries d'exercices que les Elèves devront s'appliquer à exécuter pendant cette période. Ces exercices devront être remis le 2 septembre.

2° Du 3 septembre au 22 octobre :

3 Septembre, Mardi	Mathématiques.	29 Septembre, Dimanche ..	Avant-Métri.
6 — Vendredi ..	Mathématiques.	1 ^{er} Octobre, Mardi	Français.
8 — Dimanche ..	Dessin.	4 — Vendredi	Mathématiques.
10 — Mardi	Mathématiques.	6 — Dimanche	Avant-Métri.
13 — Vendredi ..	Mathématiques.	8 — Mardi	Mathématiques.
15 — Dimanche ..	Croquis à l'extérieur	11 — Vendredi	Mathématiques.
17 — Mardi	Mathématiques.	13 — Dimanche	Avant-Métri.
20 — Vendredi ..	Mathématiques.	15 — Mardi	Mathématiques.
22 — Dimanche ..	Croquis sur place.	18 — Vendredi	Mathématiques.
24 — Mardi	Mathématiques.	20 — Dimanche	Avant-Métri.
27 — Vendredi ..	Mathématiques.	22 — Mardi	Français.

Le prix de l'inscription au premier cycle est de : **250 francs**.

b) Le **deuxième cycle** qui correspond à la deuxième partie des épreuves du concours s'ouvrira le **mardi 5 novembre**, à 20 h. 15.

Il comprend **10 leçons** ou séances d'application se répartissant comme suit :

5 Novembre, Mardi	Pratique des travaux.	17 Novembre, Dimanche ..	Topographie et Opérations sur le terrain.
7 — Jeudi	Pratique des travaux.	19 — Mardi	Topographie.
10 — Dimanche ..	Topographie et Opérations sur le terrain.	22 — Jeudi	Révision des Mathématiques
12 — Mardi	Pratique des travaux.	24 — Dimanche ..	Topographie et Opérations sur le terrain.
14 — Jeudi	Pratique des travaux.	26 — Mardi	Révision des Mathématiques

Les opérations sur le terrain auront lieu à l'Ecole de Cachan de 8 h. 30 à 11 h. 30.

Le prix de l'inscription au deuxième cycle est de : **100 francs**.

Le prix de l'inscription simultanée aux premier et deuxième cycles est de : **300 francs**.

NOTA. — Les candidats au concours de **CONDUCTEUR DES TRAVAUX DE PARIS** trouveront à l'Ecole le « Recueil des Questions posées aux examens de 1927, 1929, 1930, 1933 et 1934, avec les corrigés des questions écrites et l'énumération des questions posées à l'oral.

Chacun des recueils peut être adressé sur simple demande et contre la somme de 20 francs par recueil.

— 4 —

	Coefficients
Report	12
3° — Interrogations sur le programme de mathématiques de la première partie.	
Arithmétique et algèbre.	2
Géométrie.	2
Géométrie descriptive et trigonométrie.	2
4° — Interrogations sur la pratique des travaux et l'organisation administrative	6
Notions sur les matériaux de construction (naturels et artificiels, bois, fers, etc.). Préparation et mise en œuvre des matériaux. — Organisation et outillage des chantiers. — Exécution des travaux.	
Notions élémentaires sur l'organisation de l'Administration municipale et départementale. — L'exécution des Travaux Publics. — La déclaration d'utilité publique et les expropriations.	
TOTAL.	24

Pour arriver à une appréciation exacte et comparative du mérite des candidats, il est attribué à chacune des matières une valeur numérique exprimée par des chiffres variant de 0 à 20, et ayant respectivement les significations suivantes :

0.	Nul.
1, 2.	Très mal.
3, 4, 5.	Mal.
6, 7, 8.	Médiocre.
9, 10, 11.	Passable.
12, 13, 14.	Assez bien.
15, 16, 17.	Bien.
18, 19.	Très bien.
20.	Parfait.

Chacune des notes est multipliée par le coefficient représentant la valeur relative de la partie du programme à laquelle elle se rapporte. La somme des produits donne le nombre total des points obtenus pour chaque épreuve.

Par application de la loi du 30 janvier 1923 (art. 11), les orphelins de guerre âgés de moins de 21 ans à la date d'ouverture du concours auront leurs notes majorées dans la proportion d'un dixième du maximum des points. Ils devront produire à l'appui de leur demande d'inscription une copie de l'acte de décès de leur père ainsi qu'une copie certifiée conforme de la lettre de concession ou du titre de pension qui leur aura été délivré.

Nul ne pourra être admis aux épreuves de la deuxième partie s'il n'a obtenu pour l'ensemble des épreuves de la première partie un minimum de 520 points. Nul ne pourra être déclaré admissible au grade de Conducteur s'il n'a obtenu les deux tiers du maximum pour l'ensemble des matières des épreuves, soit 840 points.

La liste des candidats définitivement déclarés admissibles au grade de Conducteur des Travaux de Paris est arrêtée par le Préfet de la Seine, sur le vu des procès-verbaux du concours, et après production par les candidats étrangers à l'Administration des pièces qui leur seront réclamées.

— 5 —

Les candidats déclarés admissibles seront, dans l'ordre de classement du concours et au fur et à mesure des vacances, nommés Conducteurs stagiaires des Travaux de Paris.

Les candidats étrangers à l'Administration qui n'auront pas été nommés dans les 6 mois qui suivront la déclaration d'admissibilité ne pourront être pourvus d'emploi qu'après un nouvel avis du Médecin de la Préfecture de la Seine les reconnaissant aptes à faire un service régulier.

Les stagiaires ne seront nommés Conducteurs titulaires, sur la proposition de leur Directeur, qu'après un stage probatoire d'une année de services effectifs en ladite qualité.

Au cours de ce stage, les candidats étrangers à l'Administration de la Préfecture de la Seine recevront le traitement de la dernière classe du grade de Conducteur des Travaux de Paris sur lequel ils subiront la retenue réglementaire au profit de la Caisse des retraites des Employés de la Préfecture de la Seine. Les candidats appartenant à l'Administration conserveront, à titre personnel, le traitement de leur grade, dans le cas où il serait supérieur à celui des Conducteurs de dernière classe. Ils continueront, en outre, au cours de leur stage, à bénéficier de l'avancement dans leur ancien grade.

Dans le cas où, à l'expiration de ce stage, ils ne seraient pas titularisés, les Conducteurs stagiaires seront licenciés ou reversés dans leur cadre d'origine. Les retenues opérées sur le traitement des stagiaires licenciés leur seront remboursées.

A l'exception des seuls candidats déjà employés dans les services de la Préfecture de la Seine et des Administrations annexes dont le classement à la suite de changement de grade est régi par l'arrêté du 6 décembre 1919, les candidats admissibles seront placés, lors de leur nomination en qualité de titulaires, dans la dernière classe du grade, à moins qu'ils ne puissent bénéficier des dispositions réglementaires concernant les bonifications d'ancienneté pour services militaires.

Paris, le 16 Mars 1934.

LE PRÉFET DE LA SEINE,
Signé : Achille VILLEY.

Adj. 1933. — (10^e lot) n° 11613

DIRECTION
DU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PERSONNEL

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

Personnel Technique

Paris, le 20 Mars 1937.

CONCOURS

de

Conducteur des Travaux de Paris

MONSIEUR,

CONVOCATION

J'ai l'honneur de vous informer que les épreuves du concours de *Conducteur des Travaux de Paris* s'ouvriront le **Mercredi 7 Avril 1937, à 8 heures 30 très précises**, au Parc des Expositions — Porte de Versailles (Paris-15^e) — Entrée Boulevard Lefebvre.

L'emploi du temps est fixé comme suit :

Mercredi	7	8 h. 30	Appel	
		9 h. à 11 h.	Arithmétique	2 ^h
		14 h. 30 à 17 h. 30	Géométrie	3 ^h
Jeudi 8		9 h. à 11 h.	Algèbre	2 ^h
		14 h. à 18 h.	Composition française	4 ^h
Vendredi 9		9 h. à 12 h.	Trigonométrie	3 ^h
		11 h. à 16 h.	Dessin	5 ^h
Samedi 10		9 h. 30 à 17 h. 30	Avant-Mètre	8 ^h
		9 h. à 11 h.	Géométrie descriptive	2 ^h
Mardi 13		14 h. à 17 h.	Croquis	3 ^h

Le papier ordinaire, le papier à dessin et l'encre ordinaire seront seuls fournis par l'Administration.

L'emploi de notes manuscrites, livres ou formulaires est rigoureusement interdit au cours des épreuves de mathématiques ; seul est autorisé l'usage d'une table de logarithmes ne comportant pas de formules. Pour l'épreuve d'avant-métré, seul est autorisé l'usage d'un formulaire à l'exclusion de tous autres documents manuscrits, dessinés ou imprimés.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

POUR LE DIRECTEUR DU PERSONNEL :
LE CHEF DU BUREAU DU PERSONNEL TECHNIQUE,
E. HUSSON

La présente convocation servira de lettre d'introduction.

Régie Imp. Crété, Paris. — 1.000 ex. — Carré B. 8 k. (3-37) 41855

NOTE IMPORTANTE. — Les candidats admissibles à la suite des épreuves écrites ne subiront les épreuves orales qu'après un avis du médecin de la Préfecture de la Seine les reconnaissant aptes à l'emploi de Conducteur des Travaux de Paris.

Notes.
Coefficients.
Sous-totaux partiels.

2
4
2
8
3
6
8
2
4
39

Notes: 20 x 39 = 780
2/3 = 520

